



Assemblée générale

Distr. générale
23 juillet 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 63 a) de l'ordre du jour provisoire*

Mécanisme d'évaluation des engagements concernant les besoins de développement de l'Afrique

Rapport du Secrétaire général

* A/65/150.



Résumé

Le présent rapport est présenté en application du paragraphe 39 de la résolution-déclaration politique 63/1 de l'Assemblée générale, adoptée le 22 septembre 2008 et réitérée dans le paragraphe 10 de la résolution 64/258, par laquelle il est demandé au Secrétaire général de présenter à l'Assemblée, lors de sa soixante-quatrième session, un rapport exhaustif sur le thème « Les besoins de développement de l'Afrique : état de la mise en œuvre des différents engagements, défis et perspectives » et le plan d'un mécanisme d'évaluation de la mise en œuvre prompt et intégrale de l'ensemble des engagements liés au développement de l'Afrique avant la soixante-cinquième session.

Le rapport expose les raisons motivant un tel mécanisme de suivi du point de vue des pays africains et de celui des leurs partenaires de développement afin d'encourager la mise en œuvre de ces engagements, de promouvoir le partenariat et la responsabilisation mutuelle, et d'améliorer l'efficacité de l'aide.

Après un survol des concepts clefs relatifs au suivi des engagements dans le contexte africain, les principaux mécanismes de suivi sont examinés, de manière à mettre en évidence les objectifs, l'ensemble des thèmes soulevés, l'approche analytique, les modalités de participation, ainsi que les lacunes et défis rencontrés.

Le rapport résume la nature, le champ d'application, les priorités et les dispositifs institutionnels en faveur d'un mécanisme de suivi amélioré (MSA) qui s'appuie sur les processus existants afin de les rendre plus intégrateurs. Sa valeur ajoutée repose sur une plus grande intégration en se servant de l'autorité et de la légitimité de l'Assemblée générale et de sa composition universelle. Le MSA nécessite l'organisation d'examens périodiques formels soit sous l'autorité de l'Assemblée générale dans le cadre du point de son ordre du jour consacré au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), soit lors d'un débat spécial du Forum pour la coopération en matière de développement (FCD), qui a lieu tous les deux ans sous la direction de l'ECOSOC et est entièrement dédié aux questions africaines. Le MSA attribue des fonctions auxiliaires au Secrétariat de l'ONU et requiert donc des ressources supplémentaires. La dernière section du rapport énumère quelques recommandations devant être examinées par l'Assemblée générale.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Le bien-fondé d'un mécanisme de suivi	5
<i>Perspectives africaines</i>	6
<i>Point de vue de la communauté internationale</i>	8
<i>Soutien renforcé au suivi des objectifs de développement</i>	9
III. Quelques questions conceptuelles concernant le suivi	9
IV. Examen des mécanismes et processus de suivi existants	10
<i>Mécanismes et processus globaux</i>	11
<i>Mécanismes et processus thématiques</i>	13
<i>Suivi des objectifs du Millénaire pour le développement</i>	13
<i>Évaluation des points forts et limites des mécanismes de suivi existants</i>	14
V. Champ d'application et dispositifs institutionnels en faveur d'un mécanisme de suivi amélioré	16
<i>Champ d'application du mécanisme de suivi amélioré</i>	16
<i>Dispositifs institutionnels en faveur de l'examen du mécanisme de suivi amélioré</i>	18
VI. Conclusions et recommandations	22
Annexe I : Liste des mécanismes de suivi	24

I. Introduction

1. Le présent rapport a été rédigé conformément aux exigences figurant dans le paragraphe 39 de la résolution-déclaration politique 63/1 de l'Assemblée générale, par laquelle il est demandé au Secrétaire général de présenter à l'Assemblée, lors de sa soixante-quatrième session, un rapport exhaustif sur le thème « Les besoins de développement de l'Afrique : état de la mise en œuvre des différents engagements, défis et perspectives » et le plan d'un mécanisme d'évaluation de la mise en œuvre prompte et intégrale de l'ensemble des engagements liés au développement de l'Afrique avant la soixante-cinquième session. La déclaration politique a été adoptée lors de la réunion de haut niveau sur les besoins de développement de l'Afrique, qui s'est tenue le 22 septembre 2008 au siège des Nations Unies et à laquelle ont participé de nombreux chefs d'État et de gouvernement. L'Assemblée générale a réitéré cette demande dans le paragraphe 10 de sa résolution 64/258 relative au « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international ».

2. Le présent document s'appuie sur deux autres rapports du Secrétaire général, portant sur le thème « Les besoins de développement de l'Afrique : état de la mise en œuvre des différents engagements, défis et perspectives » et datant de 2008 (A/63/130) et de 2009 (A/64/208), respectivement. Ces rapports mettent en exergue le fait qu'il est possible de répondre aux besoins de développement de l'Afrique à condition que les États africains et les partenaires externes agissent avec détermination afin de traduire les engagements existants par des mesures concrètes. Le présent rapport défend et développe plus avant le concept d'un mécanisme de suivi amélioré.

3. À diverses reprises, l'Assemblée générale des Nations Unies et le Secrétaire général ont mis l'accent sur la nécessité de prendre des décisions audacieuses afin de renforcer le partenariat mondial en faveur du développement en Afrique, en appelant à une amélioration du suivi et à des efforts plus soutenus en matière de responsabilisation mutuelle. Le moment est donc opportun de proposer un mécanisme de suivi amélioré (ou MSA en abrégé) des engagements pour le développement de l'Afrique au niveau des Nations Unies afin de répondre à la demande de l'Assemblée générale.

4. Le MSA s'appuie sur des processus existants. Sa valeur ajoutée proviendra essentiellement de l'exploitation de l'autorité et de la légitimité politiques de l'Assemblée générale des Nations Unies et de sa composition universelle dans le but d'englober les contributions et résultats obtenus grâce aux mécanismes de suivi existants et de les rendre plus intégrateurs, notamment en ce qui concerne le rôle de plus en plus important des autres partenaires de développement en Afrique. Le MSA fera également naître une dynamique et renforcera la crédibilité des mécanismes de suivi existants. Le mécanisme proposé viendra soutenir l'activité du Groupe de travail pour la réalisation des objectifs du Millénaire en Afrique, qui s'emploie à mobiliser l'aide internationale en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique.

5. La mise en place du MSA nécessitera du Secrétariat de l'ONU, et plus particulièrement du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, qu'il exécute des fonctions supplémentaires telles que la compilation et la synthétisation des résultats obtenus grâce aux cadres de suivi existants, la réalisation de travaux d'analyse plus

poussés si nécessaire et l'organisation de réunions d'experts et d'autres parties prenantes en préparation des réunions de l'Assemblée générale. Des moyens financiers et humains supplémentaires sont indispensables pour accomplir les tâches précitées.

6. Le rapport a très largement bénéficié des commentaires et suggestions formulés par les États Membres, la Commission de l'Union africaine (CUA), l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (APCN)¹, la Banque africaine de développement (BAD), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'équipe spéciale interorganisations/interdépartementale des Nations Unies sur l'Afrique, les organisations non gouvernementales (ONG), le milieu universitaire et le secteur privé.

II. Le bien-fondé d'un mécanisme de suivi

7. D'importants événements survenus sur la scène internationale durant la première partie de cette décennie ont contribué à définir une approche du partenariat et de la responsabilisation en matière de développement. L'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement en 2000 a donné suite à de grandes conférences internationales sur le financement du développement (Monterrey, 2002), le développement durable (Johannesburg, 2002) et la libéralisation du commerce multilatéral (Doha, 2001), ce qui a facilité la compréhension des stratégies et politiques globales nécessaires à la réalisation des objectifs du Millénaire. Parallèlement, avec l'adoption du NEPAD, les dirigeants africains ont reconnu le caractère fondamental d'une bonne gouvernance pour une croissance durable. Le mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) a été créé en 2002 afin d'encourager l'adhésion à cet engagement capital et sa concrétisation.

8. Le Consensus de Monterrey a instauré un nouveau modèle d'aide fondé sur le partenariat et la responsabilisation : les pays en développement s'engagent à respecter des politiques saines et une bonne gouvernance tandis que les pays développés s'emploient à renforcer leur soutien financier. L'amélioration de l'efficacité de l'aide est donc devenue un objectif central. Suite à la Déclaration de Rome de 2003 sur l'harmonisation et le Mémoire conjoint de Marrakech de 2004 sur la gestion des résultats de développement, en 2005, plus de 100 signataires ont approuvé la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement qui couvre, en priorité, l'engagement de changer la manière dont les partenaires de développement et les gouvernements bénéficiaires font affaire ensemble. Le troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Accra en 2008 a fait le bilan des progrès réalisés et s'est appuyé sur les Déclarations de Rome et de Paris pour accélérer le rythme du changement et améliorer davantage l'efficacité de l'aide.

¹ Dans le cadre du processus visant à intégrer le NEPAD dans les structures et processus de l'Union africaine, son Secrétariat est récemment devenu l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (APCN).

9. Il en résulte que l'impact de ces efforts collectifs sur la vie des personnes pauvres suscite de plus en plus d'intérêt. L'attention se porte majoritairement sur la fourniture de l'aide et sur une plus grande responsabilisation dans l'utilisation des ressources de développement. D'une manière plus générale, le centre du dialogue sur le développement a basculé des contributions et rendements immédiats vers l'obtention de résultats et les impacts à long terme. De même, le suivi a peu à peu cessé d'être axé sur la nécessité de documenter la mise en œuvre des engagements pour cibler une évaluation élargie de l'impact des programmes de développement. Le suivi des engagements pris par l'Afrique et ses partenaires de développement a permis de créer et de renforcer les canaux de communication et le dialogue, conduisant ainsi à des améliorations dans les pratiques de développement et à des ajustements de politiques et de mesures lorsqu'il y a lieu.

Perspectives africaines

10. Même si le suivi, tel qu'il est pratiqué actuellement, est largement axé sur le compte rendu et la documentation des réussites et échecs et n'implique donc pas de nouvelles mesures ou de nouveaux efforts de mise en œuvre, il permet néanmoins d'encourager l'exécution des divers engagements pour le développement de l'Afrique. Non seulement l'Afrique est en retard par rapport aux autres régions en développement en ce qui concerne les cibles fixées par les objectifs du Millénaire, mais la plupart des pays africains risquent également de manquer plusieurs d'entre elles d'ici à l'échéance 2015. Pour ne pas arranger les choses, les crises financière et économique mondiales ont eu une incidence considérable sur la situation fiscale de nombreuses économies africaines en causant un ralentissement du rythme des progrès accomplis voire, dans quelques cas, leur anéantissement. Il est donc nécessaire que les partenaires de développement de l'Afrique renouvellent les efforts en faveur des engagements existants et que les gouvernements africains fassent preuve d'une autorité plus marquée, d'où le besoin d'un suivi plus strict de la mise en œuvre de ces engagements et de leurs impacts sur le développement.

11. Les États et institutions de l'Afrique ont souvent souligné la nature fondamentale du suivi pour le développement durable de la région. Par l'adoption de l'engagement actif pris à Abuja en mai 2006, les Ministres des finances africains ont déclaré qu'un suivi des engagements sur la base d'une responsabilisation mutuelle est essentiel pour s'assurer que le continent maintient le cap et obtient des résultats concluants. Le Cadre du NEPAD a également appelé à la création d'outils de suivi complémentaires et indépendants afin d'empêcher toute dérive des actions des donateurs et de garantir une utilisation efficace des flux de l'aide publique au développement (APD) par les pays bénéficiaires.

12. Par rapport aux autres régions, l'Afrique a un accès plus limité aux flux de capitaux privés provenant de l'étranger et se repose davantage sur l'aide en tant que source majeure de financement extérieur du développement. En tenant compte des faibles capacités humaines et institutionnelles constatées dans de nombreux pays africains, la fourniture d'une aide financière et technique influe de manière plus notable sur le rythme des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire, ce qui alourdit l'incidence du suivi de l'aide internationale sur le continent en comparaison à d'autres régions en développement.

13. On constate d'importantes lacunes dans l'exécution des engagements pris par les partenaires de développement de l'Afrique, d'où la nécessité d'un renouvellement des efforts de la part des pays partenaires. Par exemple, alors que l'APD a atteint au total un montant record de 122,3 milliards de dollars des États-Unis en 2008, dont environ 44 millions ont bénéficié à l'Afrique, nous sommes encore loin de concrétiser l'engagement du G8 de doubler l'aide à l'Afrique. Selon les années, le continent a reçu entre 32 % et 35 % de la hausse mondiale en APD depuis 2004, soit une part considérablement inférieure aux 50 % annoncés lors du Sommet du G8 à Gleneagles.

14. Les faiblesses de la gouvernance constituent une contrainte majeure pour le développement de l'Afrique. Les gouvernements africains ont relevé la nécessité d'assurer un suivi des questions liées à la gouvernance, à la transparence et à la règle de droit. Vingt-neuf États africains adhèrent au mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), un instrument conçu pour le suivi interne et collégial, aux niveaux national et continental, des questions liées à la démocratie et la gouvernance politique, économique et d'entreprise.

15. Dans le même esprit, en 2002, le Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD (HSGIC)² a demandé à la CEA et à l'OCDE d'entreprendre des examens conjoints de l'efficacité de l'aide au développement dans un cadre propice à une responsabilisation mutuelle entre l'Afrique et ses partenaires de développement, ce qui a donné naissance à l'Examen mutuel de l'efficacité de l'aide au développement.

16. L'Afrique a réalisé de grands progrès en ce qui concerne ses engagements pour la promotion de la croissance, l'investissement dans la santé et l'éducation de son peuple, l'amélioration de la gouvernance et la mobilisation de ressources. Des progrès significatifs ont été accomplis pour ce qui est de certaines cibles fixées par les objectifs du Millénaire mais globalement, les résultats sont inégaux. L'insuffisance des capacités reste un obstacle important dans tous les domaines. De plus, le défi qu'est l'instauration du développement durable en Afrique est lié de manière inextricable aux événements survenant dans l'économie mondiale. Bien que la croissance dans la plupart des économies africaines semble avoir repris en 2010, la tendance à la consolidation fiscale dans plusieurs pays de l'OCDE affectera probablement l'aide extérieure à l'Afrique et influera de manière défavorable sur ses perspectives de croissance à moyen terme. Et bien qu'étant la région contribuant le moins aux émissions de carbone dans le monde, le continent devrait être profondément touché par les conséquences du changement climatique.

17. Outre son importance capitale pour la responsabilisation mutuelle, le suivi est également utile aux actions de sensibilisation qui, lorsqu'elles sont mises en œuvre par les parties prenantes nationales (notamment les ONG), peuvent aider à renforcer la responsabilisation nationale. Enfin, du point de vue des gouvernements africains, le suivi permet en outre aux autorités de définir des politiques fondées sur des informations factuelles. Ces deux atouts supplémentaires du suivi, à savoir la sensibilisation/responsabilisation nationale et l'élaboration de politiques fondées sur des informations factuelles, sont d'importants facteurs de développement.

² Le Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD a été renommé le Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de l'orientation du NEPAD dans le cadre des recommandations d'intégration de l'UA/NEPAD.

Point de vue de la communauté internationale

18. Du point de vue de la communauté internationale, les mécanismes de suivi se justifient dans le sens où ils garantissent l'utilisation efficace des ressources dans les pays en développement, facilitent la mobilisation de ressources publiques et préservent la dynamique politique pour l'aide au développement dans les pays partenaires.

19. Dans les pays donateurs, l'aide au développement entre en concurrence avec d'autres priorités; un suivi efficace peut aider à démontrer que l'aide fonctionne et apporte une optimisation des ressources. Plus généralement, le suivi n'est plus étroitement axé sur les intrants avec la fourniture de ressources et le renforcement des capacités, mais poursuit un objectif plus large en ciblant l'efficacité de l'aide afin d'assurer au public des pays donateurs que l'aide au développement donne bien les résultats attendus. De plus en plus d'acteurs acceptent d'intégrer une gestion basée sur les résultats dans l'activité de l'aide au développement. Il s'agit là d'un argument de plus en faveur du suivi.

20. Lors du Sommet de L'Aquila en 2009, les dirigeants du G8 ont souligné l'importance de rendre compte de l'utilisation efficace de l'aide internationale et se sont engagés à « accélérer la mise en œuvre des engagements concernant l'efficacité de l'aide, adopter un mécanisme de responsabilisation mutuelle intégral et global d'ici à 2010, suivre les progrès accomplis et renforcer l'efficacité de leurs actions en privilégiant une mise en œuvre au niveau national ».

21. Du point de vue des institutions partenaires impliquées dans l'organisation de l'aide à l'échelle mondiale, le suivi est perçu comme un outil efficace pour responsabiliser leurs membres et « préserver l'élan politique » en s'efforçant d'atteindre les objectifs de développement dans les pays pauvres. Les deux enquêtes de suivi menées au titre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement ont permis d'admettre que pour que l'aide devienne véritablement efficace, plus soutenue et plus équilibrée, des mécanismes de responsabilisation sont nécessaires aux niveaux national et international, afin de responsabiliser mutuellement les fournisseurs et les bénéficiaires de l'aide.

22. Le suivi fournit également des intrants essentiels pour les actions de sensibilisation, un rôle joué par les institutions de développement multilatérales telles que les Nations Unies, les institutions financières internationales, les banques de développement régionales et les organisations non gouvernementales. On peut citer à titre d'exemples notables le rapport mondial de suivi publié conjointement par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, les rapports annuels sur la réalisation des objectifs du Millénaire, les Conférences internationales de suivi sur le financement du développement chargées d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, et le Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire en Afrique.

Soutien renforcé au suivi des objectifs de développement

23. Afin d'axer les mécanismes de suivi sur des objectifs de développement évaluables, il y a lieu de collecter un plus grand nombre de statistiques pertinentes permettant d'informer les politiques et de suivre les progrès réalisés. Toutefois, les nouvelles demandes relatives au système statistique national dépassent les capacités de nombreux pays. Bien que l'aide extérieure ait été utile, les progrès n'ont pas été soutenus. Aujourd'hui, il existe d'importantes lacunes dans les données, notamment en ce qui concerne l'accès aux services sociaux de base et aux services d'infrastructure dans les pays en développement, et plus particulièrement en Afrique.

24. Parmi les initiatives marquantes entreprises dans ce domaine, du point de vue international, on peut citer le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle ou PARIS21, créé en 1999, et le Plan d'action de Marrakech pour les statistiques arrêté en 2004. Du côté africain, les efforts majeurs comprennent l'adoption de la Charte africaine sur les statistiques par les chefs d'État et de gouvernement de l'UA en 2009, le Centre africain pour la statistique de la CEA, créé à l'initiative des Ministres des finances africains, et, plus récemment, la mise en place d'AfricaInfo par la Commission de l'Union africaine en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) dans le but de soutenir le développement de statistiques en Afrique.

25. Dans le souci de faire face à la crise économique mondiale, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies a lancé la création d'un mécanisme de suivi et de détection de la vulnérabilité visant à répondre à toute lacune identifiée dans les informations relatives aux effets de la crise actuelle sur les populations les plus vulnérables du monde.

III. Quelques questions conceptuelles concernant le suivi

26. Le suivi des engagements implique la constatation de l'exécution et de l'inexécution des promesses faites par les gouvernements et les partenaires de développement de soutenir le développement de l'Afrique. S'agissant de l'efficacité de l'aide et de la gestion basée sur les résultats, le suivi est désormais perçu d'un point de vue plus large englobant la responsabilisation mutuelle qui lie les pays et leurs partenaires de développement, au travers d'objectifs communs et d'engagements mutuels. La Déclaration de Paris étend encore ce concept en établissant une corrélation entre la responsabilisation mutuelle et la responsabilisation nationale. Non seulement les gouvernements des pays en développement et leurs partenaires de développement sont tenus d'être responsables l'un envers l'autre, mais ils doivent également rendre compte à leurs propres circonscriptions. Bien qu'en général les engagements ne soient pas de nature contractuelle, la responsabilisation mutuelle, élargie à la responsabilisation nationale, fournit la base d'un soutien absolu à l'exécution des engagements pris par les gouvernements et les partenaires de développement et à une participation plus active des autres parties prenantes au suivi de cette exécution.

27. Le mécanisme d'évaluation ou de suivi demandé par l'Assemblée générale reflète la détermination d'encourager et de forcer indirectement les États Membres à assurer le suivi de leurs engagements pour le développement de l'Afrique, et n'envisage aucune fonction d'« exécution forcée ». Toutefois, vu que la plupart des engagements sont « volontaires » et donc non contraignants, le suivi et le concept de responsabilisation mutuelle jouent un rôle essentiel dans l'évaluation des progrès accomplis dans leur mise en œuvre.

28. Sur le plan notionnel, le suivi de l'exécution des engagements peut être assuré de différentes manières. Le point de vue le plus étroit privilégie le décaissement d'un montant d'aide ou la mise en œuvre d'une action ou mesure spécifique. Du fait que l'attention se porte majoritairement sur les questions de financement, l'accent est davantage mis sur les indicateurs de ressources, parfois aux dépens des préoccupations les plus urgentes concernant les résultats et les impacts. Un deuxième groupe d'indicateurs des engagements est centré sur les processus (l'adoption ou la ratification d'une loi, par exemple). Le fait d'insister sur la gestion basée sur les résultats et l'efficacité de l'aide au développement a permis d'accorder une plus grande attention aux indicateurs de production et de résultats, qu'il est néanmoins malaisé d'évaluer.

29. S'agissant du partenariat et du concept de responsabilisation mutuelle associé, le suivi dans le cadre du développement de l'Afrique ne devrait pas être centré uniquement sur les engagements pris par les partenaires de développement, mais aussi sur les promesses faites et engagements donnés par les gouvernements africains, à qui il incombe la responsabilité première de promouvoir le progrès économique et social. Au niveau national, quelques progrès modestes ont été constatés dans le suivi de la mise en œuvre des stratégies de développement nationales, au travers de rapports de situation annuels élaborés au titre des stratégies pour la réduction de la pauvreté, d'autres mécanismes d'évaluation de politiques nationales et, pour quelques pays de plus en plus nombreux, de l'utilisation de mécanismes de suivi des résultats nationaux (tels que les cadres d'évaluation des performances), auxquels participent d'autres parties prenantes nationales telles que des parlementaires et des organisations de la société civile, aux côtés du gouvernement.

IV. Examen des mécanismes et processus de suivi existants

30. La communauté internationale, les gouvernements africains et d'autres parties prenantes ont mis en pratique un grand nombre de mécanismes divers afin de suivre les engagements pour le développement de l'Afrique. Mis en place avec différents objectifs, les mécanismes de suivi existants varient considérablement sur le plan : i) de la couverture thématique; ii) de l'orientation (sur les intrants ou plus généralement sur les résultats et les impacts; iii) de l'étendue de l'analyse et des données; et iv) de la participation des parties prenantes. Le présent chapitre n'a pas pour objet de fournir un examen exhaustif de tous les mécanismes de suivi existants³ mais privilégie ceux que la communauté de développement reconnaît généralement comme les plus efficaces et utiles pour le développement de l'Afrique.

3 Pour obtenir une liste complète des mécanismes de suivi, consulter l'Annexe I.

Mécanismes et processus globaux

31. *L'examen mutuel de l'efficacité de l'aide au développement* est un rapport rédigé conjointement par la CEA et l'OCDE, à la demande des chefs d'État et de gouvernement du Comité chargé de la mise en œuvre du NEPAD en 2002, afin d'assurer un suivi biennal des efforts déployés des deux côtés du partenariat pour le développement. Couvrant quinze secteurs, l'examen mutuel de 2009 englobe les engagements pris par l'Afrique et les partenaires de développement par secteur; examine ce qui a été réalisé des deux côtés afin d'honorer leurs engagements respectifs; évalue les résultats par secteur; et identifie les principales actions prioritaires futures. La publication du rapport fait suite à une réunion de consultation organisée avec les instituts de recherche et universitaires, et la société civile. Le dernier examen a été publié en janvier 2009 et le prochain a été légèrement avancé par rapport au cycle biennal normal afin servir de document de base en anticipation du Sommet de septembre 2010 sur les suites données à la Déclaration du Millénaire.

32. *Le mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP)*, dont le mandat est d'encourager la conformité en ce qui concerne les valeurs, codes et normes politiques, économiques et de gouvernance d'entreprise entre les pays africains, est probablement l'un des mécanismes de suivi existants le plus global, notamment du fait de sa large couverture thématique ainsi que des processus, procédures, politiques et multiples phases de validation intentionnellement intégrés dans le mécanisme. Le MAEP couvre non seulement tous les différents domaines de gouvernance (politique, économique, d'entreprise et socioéconomique), mais également les processus et institutions sur lesquels le mécanisme doit s'appuyer pour entreprendre un examen valide. À ce jour, 29 pays adhèrent officiellement au MAEP et 12 d'entre eux ont été évalués par leurs pairs.

33. *Le Forum pour le Partenariat avec l'Afrique (FPA)* a été créé par le G8 lors du Sommet d'Évian en 2003 dans le but de favoriser un dialogue élargi entre les responsables politiques de l'Afrique et des pays de l'OCDE ainsi que la Commission européenne (CE), le FMI, l'OCDE, l'ONU, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la CEA et l'UA/NEPAD. Le FPA se réunit deux fois par an, d'abord au printemps afin de fixer les orientations à donner au partenariat G8-Afrique en guise de contribution à la réunion du G8, puis à l'automne afin d'évaluer l'exécution des engagements pris les années précédentes en couvrant différents secteurs chaque année. Malgré le succès relatif rencontré par le FPA en assurant parallèlement la définition des stratégies et le suivi des engagements, le fait que d'autres partenaires de développement restent exclus de ce forum de haut niveau avec l'Afrique pose des défis importants en termes de couverture.

34. Contrairement aux deux précédents mécanismes de suivi spécifiques à l'Afrique, les *rapports mondiaux de suivi (RMS)* annuels produits par la Banque mondiale et le FMI présentent un suivi régulier des progrès réalisés dans l'application de l'agenda politique par les principaux acteurs, à savoir les pays développés et en développement et les institutions multilatérales; les actions prioritaires; et enfin les responsabilités des acteurs clefs quant à la concrétisation des cibles fixées par les objectifs du Millénaire à l'échelon mondial. Le RMS est un exercice rigoureux sur le plan statistique mais ne permet pas de suivre les progrès

accomplis sur l'ensemble des engagements, malgré l'exhaustivité de son cadre d'analyse. Le rapport ne fournit que des informations partielles sur l'Afrique.

35. Dans le souci de renforcer sa responsabilisation, le G8 a lancé son propre processus de suivi en 2007, en commençant par un rapport sur la santé publié en 2007, puis en s'étendant aux questions de la sécurité alimentaire, de l'eau et de l'éducation en 2009. Le premier *rapport sur l'obligation redditionnelle du G8* (également appelé « Muskoka – Compte rendu des activités ») fait le point sur la performance du G8 dans la mise en œuvre des principaux engagements liés au développement; évalue les résultats de l'action du G8; et détermine les leçons tirées de l'expérience pour les intégrer aux futurs rapports. Le rapport se limite à l'examen des engagements pris par le G8 et n'évalue pas les progrès mondiaux accomplis vers la réalisation des objectifs de développement internationaux.

36. L'Union européenne et l'Union africaine ont par ailleurs élaboré des mécanismes visant à suivre la mise en œuvre de la Stratégie commune UE-Afrique, adoptée en 2007 lors du Sommet Afrique-UE. Il y a toutefois lieu pour l'UE et l'UA de lier la Stratégie à d'autres réunions de haut niveau internationales.

37. Les organisations de la société civile sont elles aussi impliquées dans le suivi. Produit par l'organisation de lobbying DATA (Debt, AIDS, Trade, Africa), qui a par la suite fusionné avec l'organisation locale ONE (basée au Royaume-Uni), le *rapport DATA* analyse, collectivement et individuellement, les progrès réalisés par le G8 dans l'exécution de ses engagements envers l'Afrique. Cet exercice global requérant un usage intensif de données a l'avantage d'offrir des informations plus détaillées sur les décaissements d'aide prévus pour l'année suivante, sur la base des consultations directes organisées avec les ministères concernés dans les pays du G8. Par contre, il porte exclusivement sur les engagements pris par ces pays et néglige ceux pris par les partenaires de l'OCDE-Comité d'aide au développement (CAD) et par les donateurs non membres du CAD. De par sa conception, le rapport DATA ne propose pas le suivi des engagements pris par les pays africains.

38. Une autre activité de suivi est menée par l'*Africa Progress Panel (APP)*, créé en 2008 et présidé à l'heure actuelle par l'ancien Secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan. Élaboré afin de permettre un suivi de la progression du développement de l'Afrique, le rapport annuel du Panel fournit des informations actualisées dans les domaines tels que la croissance économique, la gouvernance, l'éducation, la santé, la paix et la sécurité, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le changement climatique et le financement du développement. Il décrit également les liens étroits existant entre la performance et ce qui peut être grossièrement défini comme les actions que les gouvernements africains doivent entreprendre afin d'améliorer les résultats en matière de développement sur le continent.

39. Les organisations de la société civile africaine sont elles aussi impliquées dans le suivi. L'*African Monitor*, un organisme créé en 2006 en Afrique du Sud, se penche principalement sur les engagements pris par les donateurs depuis 2005, ainsi que sur ceux pris par les gouvernements africains, en particulier les promesses faites collectivement dans le cadre des groupements régionaux et de l'Union africaine. Contrairement aux autres rapports de suivi, les *Development Support Monitors*, publiés en 2007 et 2009, permettent de suivre et de classer les engagements par donateurs et gouvernements africains d'un point de vue local panafricain. En termes de couverture, le rapport est uniquement centré sur les principaux domaines thématiques, tels que la pauvreté, la sécurité alimentaire et l'agriculture, le

financement du développement, l'intégration régionale et le commerce, l'éducation et la santé, et néglige les autres engagements.

Mécanismes et processus thématiques

40. La gouvernance est actuellement suivie par une trentaine de processus différents, dont les plus influents sont l'Index Ibrahim pour la gouvernance africaine, le Rapport sur la gouvernance en Afrique de la CEA et les Indicateurs de la gouvernance dans le monde⁴. Le premier processus est un instrument auquel les États membres de l'Union africaine peuvent accéder de plein gré en tant que mécanisme de suivi interne. L'Index Ibrahim offre un classement global des pays africains sur la base d'indicateurs de gouvernance regroupés en quatre principaux piliers : la sûreté et la règle de droit, la participation et les droits de l'homme, les perspectives économiques durables, et le développement humain. Le Rapport sur la gouvernance en Afrique de la CEA est une publication biennale qui évalue et suit les progrès réalisés en matière de bonne gouvernance dans 35 pays africains. Enfin, les Indicateurs de gouvernance définis par la Banque mondiale couvrent six aspects de la gouvernance, à savoir la participation et la transparence; la stabilité politique et l'absence de violence; l'efficacité des pouvoirs publics; la qualité de la réglementation; la primauté du droit; et la lutte contre la corruption.

41. Les engagements envers l'aide au développement et leur exécution sont suivis par le Comité d'aide au développement de l'OCDE (OCDE/CAD), qui assure le suivi annuel du volume, de l'origine et des types d'aide et autres flux de ressources destinés à plus de 150 pays bénéficiaires, dont tous les pays africains. S'agissant de l'efficacité de l'aide, l'OCDE publie ponctuellement une enquête sur le suivi de la Déclaration de Paris et compile une enquête sur l'harmonisation et l'alignement. Les données communiquées par l'OCDE/CAD constituent la source la mieux informée sur la question de l'efficacité de l'aide.

42. Le rapport intitulé « Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne » (PER), publié deux fois par ans par le FMI, est une importante source d'information et analyse sur les performances économiques et financières de l'Afrique subsaharienne. Bien qu'il ne mesure pas les performances par rapport à des engagements spécifiques, le PER évalue les principaux indicateurs économiques et financiers et est élaboré en cohérence avec le rapport du FMI intitulé « Perspectives de l'économie mondiale ».

Suivi des objectifs du Millénaire pour le développement

43. Les objectifs du Millénaire sont la pierre angulaire des pratiques de développement actuelles et le symbole d'un engagement crucial pris en 2000 par les dirigeants mondiaux lors du Sommet du Millénaire des Nations Unies et réexaminé

⁴ Les autres mécanismes incluent, par exemple, l'indice de perception de la corruption et l'indice de corruption des pays exportateurs (Transparency International), l'indicateur de délinquance des États (Foreign Policy et Fund for Peace), le degré de liberté politique (Freedom House), la base de données d'Uppsala sur les conflits (Université d'Uppsala), l'indicateur de la participation des femmes (PNUD), l'indice de gouvernance urbaine (ONU-Habitat), le niveau d'efficacité et de performance de l'administration publique (Banque centrale européenne), ou l'indice d'évaluation des politiques et institutions nationales (Banque mondiale).

lors du Sommet mondial de 2005. L'avancée de leur réalisation est régulièrement suivie par plusieurs institutions, notamment le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES) dont les rapports d'évaluation annuels sont les plus déterminants, en ce sens qu'ils s'appuient sur une large base de données alimentée par diverses organisations internationales membres ou non du système des Nations Unies. En outre, la Banque mondiale publie chaque année les Indicateurs du développement dans le monde – un aperçu statistique global du développement. D'autres publications couvrent le contexte spécifique de l'Afrique, telles que le rapport régional annuel sur les objectifs du Millénaire en Afrique, conjointement élaboré par le PNUD, l'UA, la CEA et la BAD. Les rapports spécifiques à certains secteurs sont exclusivement axés sur des objectifs précis. Par exemple, le Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire, créé par le Secrétaire général des Nations Unies et intégrant plus de 20 institutions de l'Organisation, élabore chaque année un rapport de situation sur l'objectif 8 (mettre en place un partenariat mondial pour le développement), tandis qu'ONUSIDA publie un rapport annuel sur l'épidémie mondiale de sida (objectif 6) et que le rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous (objectif 2) relève de la responsabilité de l'UNESCO.

Évaluation des points forts et limites des mécanismes de suivi existants

44. L'examen démontre que les mécanismes et processus de suivi existants offrent une couverture assez étendue des engagements pris par les institutions et gouvernements africains et leurs partenaires de développement. Au fil du temps, à mesure qu'on dispose d'informations plus complètes, une tendance perceptible vers la volonté de fonder le suivi sur des analyses quantitatives fait son apparition, même s'il existe encore des lacunes statistiques en termes de couverture et de ponctualité. De plus, sous la demande pressante pour des politiques de développement et un soutien orientés sur les résultats, le suivi n'est plus étroitement axé sur les intrants (actions ou politiques, par exemple), mais cible progressivement les efforts visant à évaluer les résultats et impacts et leur corrélation avec les objectifs du Millénaire, ainsi que les politiques/actions adoptées pour exécuter les engagements et obtenir les résultats attendus.

45. L'examen met également en évidence plusieurs limites des dispositifs de suivi existants (voir tableau 1) : i) la plupart des mécanismes sont axés sur un nombre restreint d'engagements; ii) la couverture incomplète des autres partenaires de développement qui jouent un rôle de plus en plus important en termes de volume et de type d'aide au développement, notamment en Afrique; iii) la couverture limitée des institutions non étatiques telles que les ONG, les parlementaires et d'autres groupes dont le rôle est particulièrement déterminant pour le suivi effectué au niveau national; et iv) la participation insatisfaisante des parties prenantes et gouvernements africains aux mécanismes visés par l'examen. Comme indiqué dans le chapitre I ci-dessus, cette participation inégale pourrait ébranler l'appropriation et la légitimité de nombreux mécanismes de suivi.

Tableau 1 : Points forts et limites des mécanismes de suivi multisectoriels existants

<i>Mécanismes de suivi</i>	<i>Points forts</i>	<i>Lacunes et limites</i>
<i>Examen mutuel de l'efficacité de l'aide au développement</i>	<ul style="list-style-type: none"> · Bonne couverture thématique (le rapport de 2010 couvre 17 secteurs). · Fondé sur le principe de partenariat axé sur les engagements pris par toutes les parties. · Fournit des détails sur ce qui a été réalisé pour exécuter les engagements et sur les résultats obtenus (par secteur). · Fondé sur des données et des informations exhaustives. 	<ul style="list-style-type: none"> · Participation insatisfaisante du côté africain. · N'inclut pas les donateurs non membres du CAD et d'autres parties prenantes. · Manque de régularité jusqu'à récemment.
<i>Mécanisme africain d'évaluation par les pairs</i>	<ul style="list-style-type: none"> · Large couverture thématique englobant la gouvernance politique, économique, d'entreprise et socioéconomique. · Solide formation Sud-Sud. 	<ul style="list-style-type: none"> · Progrès limités dans la mise en œuvre du Programme d'action national dus en partie au manque de ressources.
<i>Forum pour le Partenariat avec l'Afrique</i>	<ul style="list-style-type: none"> · Plus de légitimité et une plus forte participation africaine. · Doublement axé sur la définition des orientations stratégiques et sur le suivi. 	<ul style="list-style-type: none"> · Couverture partielle des engagements. · N'inclut pas les donateurs non membres du CAD.
<i>Rapport mondial de suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> · Cadre et données d'analyse fiables. · Le suivi englobe les rôles et responsabilités des institutions multilatérales. 	<ul style="list-style-type: none"> · Couverture partielle de l'Afrique. · Bien qu'il soit détaillé, il ne couvre pas tous les engagements.
<i>Rapport sur l'obligation redditionnelle du G8</i>	<ul style="list-style-type: none"> · Effort soutenu de la part du G8 dans l'amélioration de l'exécution des engagements fondée sur la responsabilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> · Faible participation des pays bénéficiaires. · Couvre uniquement les engagements pris par le G8.
<i>Partenariat stratégique UE-Afrique</i>	<ul style="list-style-type: none"> · Cadre stratégique à long terme fondé sur l'engagement politique au plus haut niveau. 	<ul style="list-style-type: none"> · Couvre uniquement les engagements pris par l'UE-UA.
<i>Rapport DATA</i>	<ul style="list-style-type: none"> · Informations très détaillées. · Aide à mieux comprendre les engagements pris par le G8 envers l'Afrique et leurs incidences. 	<ul style="list-style-type: none"> · Couvre uniquement les engagements pris par le G8.
<i>Africa Progress Panel</i>	<ul style="list-style-type: none"> · Fournit des informations actualisées et exhaustives sur les résultats en matière de développement en Afrique. 	<ul style="list-style-type: none"> · Bien qu'il soit global, il ne couvre pas tous les engagements. · Faible corrélation entre les engagements pris par l'Afrique et les résultats en matière de développement.
<i>African Monitor</i>	<ul style="list-style-type: none"> · Présente les points de vue locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> · Couverture partielle des engagements.

V. Champ d'application et dispositifs institutionnels en faveur d'un mécanisme de suivi amélioré

46. En exploitant les points forts et limites des mécanismes de suivi existants faisant l'objet de l'examen, il est possible d'en déduire qu'un mécanisme de suivi est amélioré dès lors qu'il possède les caractéristiques suivantes :

- i) Il est basé sur les principes de partenariat et de responsabilisation mutuelle, et axé sur les engagements pris non seulement par les partenaires de développement mais également par les gouvernements africains;
- ii) Il couvre un large éventail de thèmes. Au vu de la complexité du besoin de développement de l'Afrique, un mécanisme de suivi efficace doit obligatoirement être large et couvrir la plupart sinon l'ensemble des secteurs pertinents;
- iii) Il s'appuie sur des données fiables et opportunes et, lorsque les données sont disponibles, sur les évaluations des résultats et impacts plutôt que de cibler, plus étroitement, les intrants;
- iv) Il favorise une large participation de tous les partenaires intéressés, notamment l'ensemble des pays africains intéressés et une grande partie des partenaires externes (dont les donateurs non membres du CAD); et
- v) Il favorise la participation de toutes les parties prenantes concernées, notamment la société civile dont le rôle est essentiel en termes d'appropriation, de légitimité et de transparence;
- vi) Il encourage un examen périodique des accomplissements au moyen de réunions régulières et de rapports analytiques qui survolent la mise en œuvre des engagements pour le développement de l'Afrique; et
- vii) Il motive et/ou entraîne la prise de mesures par les partenaires de développement et les gouvernements africains en vue d'une meilleure exécution des engagements et d'une amélioration de l'efficacité de l'aide au développement.

Champ d'application du mécanisme de suivi amélioré

47. *Couverture thématique.* Afin de garantir l'efficacité des résultats en matière de développement, le MSA proposé devrait suivre les engagements sur l'ensemble, ou du moins la plupart, des domaines identifiés comme cruciaux pour le développement de l'Afrique dans la Déclaration politique de 2008 sur les besoins de développement de l'Afrique, leur mise en œuvre et leurs impacts. Ces domaines incluent la paix et la sécurité; la gouvernance; la mobilisation de ressources et l'efficacité de l'aide; le développement du secteur privé et l'accès au financement; l'infrastructure; la promotion des échanges commerciaux et l'intégration régionale; la durabilité de l'environnement et le changement climatique; la sécurité alimentaire et le développement agricole; l'égalité des sexes; la santé; l'éducation; et la coopération Sud-Sud.

48. *Contenu du suivi.* Sous réserve de la disponibilité des informations requises, le MSA s'efforcera de cibler non seulement les intrants (tels que le décaissement de ressources financières ou la mise en œuvre des politiques nécessaires par un pays), mais aussi les rendements et les résultats. Le MSA favorisera une collecte plus systématique des informations pertinentes, notamment des indicateurs de rendement et/ou de résultats, et fera naître un débat sur les obstacles au développement qui se rapportent à ces conclusions. Les intrants découlant de l'examen mutuel de l'efficacité de l'aide au développement, du MAEP et d'autres mécanismes de suivi africains permettront de s'assurer que la même attention est accordée aux engagements pris aussi bien par la communauté internationale que par les pays africains.

49. *Approche méthodologique.* Le MSA n'imposera pas l'instauration d'un nouveau système d'analyse pour suivre les engagements en faveur du développement de l'Afrique; en revanche, il fera fond sur les dispositifs existants, en recueillant des informations à partir des bases de données actuelles et en se servant du pouvoir fédérateur de l'Assemblée générale des Nations Unies pour convier les représentants des mécanismes de suivi les plus représentatifs à participer aux réunions d'examen. En sus d'accentuer le renforcement des capacités et l'appropriation au travers de mécanismes de responsabilisation mutuelle entre l'Afrique et ses partenaires de développement, le MSA proposé soulignera l'importance de la responsabilisation nationale en se fondant sur le contrôle parlementaire et d'autres modes de participation afin de définir les rapports d'assistance, et améliorera également les résultats en matière de développement grâce à la transparence et à la responsabilisation au niveau de l'utilisation de toutes les ressources de développement, notamment des ressources publiques nationales.

50. *Participation et légitimité politique.* L'une des caractéristiques de base du MSA est l'expansion de la participation à d'autres parties prenantes africaines concernées incluant des représentants des organisations de la société civile, du milieu universitaire et des instituts de recherche impliqués dans le suivi du développement de l'Afrique. Cette participation aux mécanismes de suivi existants s'avère soit insuffisante soit insatisfaisante. Le MSA impliquera deux groupes d'États Membres, des gouvernements africains et les partenaires de développement externes (notamment les partenaires non membres de l'OCDE/CAD). L'universalité et la légitimité des Nations Unies, où la réunion d'examen sur le MSA doit avoir lieu, peuvent servir à étendre la participation à tous les pays, tout en offrant l'opportunité d'un dialogue avec les acteurs non étatiques.

51. Outre les institutions étatiques et autres organismes publics, la participation des ONG, tant africaines qu'internationales, et d'autres parties prenantes (parlementaires par exemple) à diverses activités de suivi est devenue de plus en plus fréquente, notamment lorsque des cadres de responsabilisation mutuelle sont actifs au niveau national. Comme indiqué dans un précédent rapport du PNUD intitulé « À l'approche de l'échéance, atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement » (2010), les organisations de la société civile sont indispensables au suivi des pratiques, en ce sens qu'elles démontrent que le développement est fondamentalement lié à la réalisation d'un espace politique plus grand et à l'octroi d'une place aux voix des populations affectées par la pauvreté et l'exclusion. La participation des représentants non étatiques devra être introduite progressivement, à mesure que le MSA proposé se consolide et devient plus intégrateur.

Dispositifs institutionnels en faveur de l'examen du mécanisme de suivi amélioré

52. *Choix de la tribune d'examen.* Le rapport envisage plusieurs options quant au lieu où devrait se dérouler l'examen. Elles sont présentées dans le tableau 2 montrant les avantages et inconvénients de chacune d'entre elles. Les quatre tribunes possibles pour l'examen sont : i) la session ordinaire de l'Assemblée générale; ii) une réunion organisée sous la direction de l'ECOSOC; iii) une session extraordinaire de l'Assemblée générale; et iv) des examens spéciaux se déroulant au niveau régional et impliquant la Commission de l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, le Secrétariat du MAEP, la Banque africaine de développement et la CEA. La session ordinaire de l'Assemblée générale ou un débat spécial du FCD (organisé tous les deux ans sous la direction de l'ECOSOC), qui seraient exclusivement consacrés aux questions africaines, apparaissent comme les options les plus appropriées. La session ordinaire de l'Assemblée générale répond à un mandat explicite fondé sur les résolutions 63/1 et 64/258 de cette dernière, mais apporte également une légitimité politique particulière du fait de sa composition universelle et de son pouvoir fédérateur unique. En pareil cas, l'examen du MSA peut donc être inscrit à l'ordre du jour sous le point intitulé « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international ». Autrement, le FCD, créé en 2005 par l'Assemblée générale (résolution 60/1), qui a chargé l'ECOSOC d'organiser un FCD biennal de haut niveau, se prête également à la réalisation de l'examen par le biais d'un débat spécial à sa session. Le FCD offre aux États Membres une plateforme permettant d'échanger leurs expériences afin de soutenir les stratégies de développement nationales et, malgré le nombre d'adhérents limité de l'ECOSOC, est ouvert à la participation de tous les partenaires de développement et parties prenantes et concernés.

Tableau 2 : Autres dispositifs institutionnels en faveur de l'examen des engagements pour le développement de l'Afrique

<i>Dispositifs institutionnels</i>	<i>Avantages</i>	<i>Contraintes et inconvénients</i>
<i>A. Session ordinaire de l'Assemblée générale (AG)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pouvoir fédérateur des Nations Unies. ➤ Universalité de la composition des Nations Unies. ➤ Légitimité politique et mandat (résolutions 63/1 et 64/258 de l'AG). ➤ Examens analogues entrepris par l'AG à tous les niveaux, y compris celui des chefs d'État et de gouvernement. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Visibilité limitée de l'examen en raison du très large mandat de l'Assemblée générale. ➤ Définition formelle des dispositifs de l'AG et manque de souplesse relatif au niveau de l'interaction avec les États non Membres des Nations Unies.
<i>B. Réunion spéciale de l'ECOSOC</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pouvoir fédérateur des Nations Unies. ➤ Priorité de longue date portant sur les questions de développement. ➤ Expérience dans la promotion de nouvelles formes de dialogue sur la coopération internationale pour le développement (par ex. le Forum pour la coopération en matière de développement ou FCD). ➤ Expérience dans l'organisation de débats informels avec des acteurs non étatiques (forums avec des ONG, des groupes d'experts, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre limité d'adhérents nationaux (seuls 14 pays africains en sont membres), mais le FCD est ouvert à la participation de toutes les parties prenantes concernées. ➤ Les résolutions de l'ECOSOC sont perçues comme ayant un statut moins élevé que celles de l'Assemblée générale.
<i>C. Session extraordinaire de l'Assemblée générale</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mêmes avantages que la possibilité A. ➤ Meilleure visibilité de l'examen lors des sessions extraordinaires de l'AG, par rapport à celle promue lors des sessions ordinaires. ➤ Meilleure souplesse au niveau de l'interaction avec les États non Membres des Nations Unies lors des sessions extraordinaires, par rapport aux sessions ordinaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Importants surcoûts et surcharge administrative des sessions extraordinaires de l'AG par rapport aux sessions ordinaires. ➤ Difficulté à renouveler les examens à intervalles réguliers avec les sessions extraordinaires.
<i>D. Examen au niveau régional (UA/CEA)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Davantage axé sur les questions et perspectives africains. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Non-universalité du dispositif institutionnel et pouvoir fédérateur plus

<i>Dispositifs institutionnels</i>	<i>Avantages</i>	<i>Contraintes et inconvénients</i>
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Possibilité d'une plus grande participation de la part des gouvernements africains et des institutions régionales et autres concernées par les questions de développement en Afrique. ➤ Meilleure appropriation de la part des pays africains. 	<ul style="list-style-type: none"> faible. ➤ Risque d'être perçu comme ayant une « neutralité réduite » par rapport aux dispositifs non régionaux.

53. *Fréquence de l'examen.* Il est proposé d'organiser tous les deux ans à l'Assemblée générale les réunions d'examen portant sur le MSA. L'expérience des Nations Unies quant à la fréquence des réunions d'examen portant sur d'autres mécanismes est diversifiée, allant de l'examen triennal complet (récemment devenu quadriennal) des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies aux réunions annuelles de la Conférence pour les annonces de contributions de l'Assemblée générale aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. La plupart des conférences internationales, notamment la Conférence de suivi du Consensus de Monterrey, sont tenues tous les cinq ans. Étant donné la nature des engagements financiers et non financiers pour les efforts de développement de l'Afrique, un examen biennal semble être le plus approprié, sachant que des examens plus fréquents entraîneraient des surcoûts inacceptables. Vu que le MSA s'appuiera sur les activités de suivi existantes, la fréquence biennale de l'examen favorisera son harmonisation avec d'autres mécanismes tels que l'examen mutuel de l'efficacité de l'aide au développement, qui est organisé tous les deux ans.

54. *Secrétariat de l'examen.* Diverses activités liées à l'organisation des réunions d'examen nécessitent un soutien technique et logistique adéquat. Ces activités sont celles qui ont trait aux associations avec d'autres organisations (à savoir les autres partenaires de développement et les représentants de mécanismes de suivi existants); à la coordination, l'harmonisation et l'interprétation d'informations existantes concernant les engagements pertinents et leur mise en œuvre; et à l'élaboration de documents synthétiques et de comptes rendus relatifs aux réunions d'examen. Conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 63/1 et 64/258, ce soutien ne doit nécessiter la création d'aucune nouvelle institution chargée d'assurer le secrétariat de l'examen, mais sera assuré par des structures existantes suffisamment renforcées. Même si les fonctions précitées peuvent être confiées à toute entité du Secrétariat de l'ONU liée au principal groupe d'intérêt de l'examen, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique (en collaboration et concertation avec d'autres entités telles que l'équipe spéciale interorganisations des Nations Unies sur l'Afrique, la CEA et la Commission de l'Union africaine) est le plus à même d'entreprendre ces activités. En sus de garantir la pleine appropriation du processus par les États Membres des Nations Unies et plus particulièrement par les pays africains, ce bureau est à même d'assumer ces fonctions au vu de son expertise et de sa connaissance des questions soulevées.

55. *Documentation exigée pour l'examen.* Les réunions d'examen s'appuieront sur une documentation constituée des deux types de documents suivants : a) des rapports réguliers issus des mécanismes de suivi existants; et b) un rapport

spécifique rédigé par le secrétariat de l'examen et synthétisant les informations disponibles auprès de toutes les sources existantes concernant l'exécution des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique et les mesures concrètes en découlant.

56. *Modalités de l'examen.* L'examen périodique des engagements pour le développement de l'Afrique se manifesterà de plusieurs façons, dont les réunions d'examen sont les plus notables. Afin de garantir la qualité et la légitimité de la documentation des réunions d'examen, la rédaction du rapport qui sera présenté soit à l'Assemblée générale soit au FCD pour examen s'appuiera sur deux séries de consultations, la première étant organisée au niveau technique avec des spécialistes impliqués dans le suivi et le développement, et la deuxième avec un large groupe de parties prenantes diverses par le biais d'un processus participatif. Les commentaires et recommandations formulés à l'issue de ces deux réunions consultatives seront insérés dans le rapport devant être présenté à l'Assemblée générale ou au FCD.

57. Trois niveaux de réunion sont envisagés. Dans l'ordre chronologique, la réunion de niveau technique sera tenue en premier et donnera l'occasion aux spécialistes techniques représentant certains mécanismes de suivi existants et rompus aux questions africaines d'examiner et d'enrichir la documentation provisoire élaborée par le secrétariat de l'examen. Pourront notamment y participer la Commission de l'Union africaine, l'African Monitor et certains représentants d'organisations de la société civile africaine, la Banque africaine de développement, le système des Nations Unies (par l'intermédiaire de l'équipe spéciale interorganisations sur l'Afrique), le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, la CEA et des représentants de la DAES, du PNUD et d'autres organismes des Nations Unies si nécessaire, l'OCDE, la Banque mondiale, le FMI, ainsi que certaines ONG internationales (dont l'entité britannique ONE) du côté de la communauté internationale. Il est essentiel que les institutions régionales de l'Afrique et certains érudits africains et internationaux s'impliquent dans l'ensemble du processus afin de lui donner de la légitimité.

58. Suite à l'examen technique, le rapport à présenter soit à l'Assemblée générale soit au FCD se fondera en outre sur le dialogue participatif élargi aux représentants d'ONG africaines et internationales, d'organisations de la société civile et aux autres parties prenantes qui jouent un rôle central dans le renforcement de la qualité et de la crédibilité générales du MSA proposé.

59. Enfin et surtout, la réunion de niveau intergouvernemental ou politique s'adressera aux représentants de tous les États Membres des Nations Unies que les États Membres jugeront utiles à l'examen afin d'en garantir la visibilité, la pertinence et la légitimité politique. Elle constitue le fond d'une session formelle de l'Assemblée générale ou du débat spécial du FCD, auxquels des représentants de l'Union africaine participeront.

60. *Incidences financières.* La proposition formulée dans le présent chapitre est fondée sur le principe de l'efficacité par rapport au coût et repose sur des informations et une analyse accessibles depuis les sources existantes. Les autres tâches et responsabilités relatives à l'organisation des réunions d'examen, notamment la rédaction de rapports pertinents, nécessitent des ressources humaines et techniques supplémentaires. Il y aura lieu de prévoir au budget des Nations Unies des ressources financières suffisantes à cette fin.

VI. Conclusions et recommandations

61. Le continent africain est à la croisée des chemins, au vu de l'importance de ses besoins de développement, intensifiée par l'impact de la crise économique et financière mondiale qui a détérioré la situation fiscale de nombre de ses faibles économies et par là même entravent les possibilités de progrès significatifs. Le présent rapport a reconnu la nécessité de renouveler les efforts collectifs vers un partenariat mondial pour l'Afrique devant faire fond sur une responsabilisation mutuelle renforcée et un suivi plus strict des engagements afin d'atteindre les objectifs de développement à échéances fixes.

62. Sur la base de l'analyse figurant dans le présent rapport et, en particulier, de la proposition exposée dans le chapitre V, l'Assemblée générale souhaitera envisager ce qui suit :

- a) Mettre en place un processus d'examen, soit sous l'autorité de l'Assemblée générale soit sous la direction de l'ECOSOC, prenant la forme d'un débat spécial du Forum pour la coopération en matière de développement (FCD) exclusivement dédié à l'Afrique, au cours duquel les engagements pris pour le développement du continent tant par les gouvernements africains que par leurs partenaires de développement et leur mise en œuvre sont examinés tous les deux ans lors de réunions d'examen formelles qui se dérouleront soit à l'Assemblée, à compter de sa soixante-huitième session ordinaire, soit au FCD à sa session de 2014. Le deuxième examen sera par la suite organisé tous les deux ans.
- b) Décider que chaque réunion d'examen aura pour objectif d'évaluer la mesure dans laquelle les engagements pris pour promouvoir le développement de l'Afrique ont été exécutés et donné les résultats attendus concernant la réalisation des objectifs de développement.
- c) Décider que chaque réunion d'examen proposée au point a) ci-dessus soit organisée de manière à inclure les éléments suivants : i) un examen formel au niveau intergouvernemental au sein de l'Assemblée générale ou lors du débat spécial du FCD; ii) un examen entrepris par des spécialistes techniques participant aux mécanismes existants qui assurent le suivi des engagements pour développement de l'Afrique et leur mise en œuvre; et iii) un dialogue entre toutes les autres parties prenantes du continent et de la communauté internationale intéressées par la mise en œuvre de ces engagements.
- d) Lors de l'organisation des différents éléments des réunions d'examen, il est veillé à une large participation de la part des grandes institutions régionales et sous-régionales, dont la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, la CEA et les communautés économiques régionales africaines, ainsi que d'autres organismes des Nations Unies, et les institutions chargées de gérer les principaux mécanismes de suivi intéressant le développement de l'Afrique; et à une représentation satisfaisante de tous les partenaires de développement et parties prenantes, notamment les organisations non gouvernementales, le secteur privé et d'autres secteurs de la société civile.

- e) Demander au Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale ou au FCD, avant l'organisation de chaque réunion d'examen, un rapport synthétisant les informations relatives à l'exécution des engagements pour le développement de l'Afrique et aux mesures concrètes en découlant, sur la base des données disponibles à partir des mécanismes de suivi existants, des sources d'analyse et de la documentation accessible.
- f) Aux fins d'exécuter la fonction qui garantira la mise en place du processus d'examen suggéré ci-dessus, notamment l'organisation des réunions d'examen et la rédaction du rapport associé et de l'ensemble de la documentation complémentaire, l'interaction avec les mécanismes de suivi existants et la diffusion de l'information à un public plus large, exiger que des moyens humains et financiers suffisants soient prévus au budget du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et mis à disposition afin de soutenir cette fonction.

Annexe I

Liste des mécanismes de suivi

Mécanismes de suivi globaux

- Forum pour le Partenariat avec l'Afrique
- Rapport mondial de suivi (Banque mondiale-FMI)
- Rapport « Examen mutuel de l'efficacité de l'aide au développement en Afrique » (CEA et OCDE)

Mécanismes de suivi spécifiques à certains secteurs

Flux d'aide publique au développement et efficacité de l'aide

- Rapport « Statistiques sur le développement international » (OCDE)
- Enquête sur le suivi de la Déclaration de Paris (OCDE)

Gouvernance et sécurité

- Mécanisme d'évaluation intra-africaine
- Index Ibrahim pour la gouvernance africaine
- Indicateurs de la gouvernance dans le monde (Banque mondiale)
- « Panorama des administrations publiques 2009 » (OCDE)
- Indice de perception de la corruption, ou Indice de corruption des pays exportateurs (Transparency International)
- Indicateur de déliquescence des États (Foreign Policy et Fund for Peace)
- Indicateur d'engagement en faveur du développement (Centre pour le développement mondial)
- Indice d'intégrité mondiale (Global Integrity)
- Efficacité et performance de l'administration publique (Banque centrale européenne)
- Indice d'évaluation des politiques et institutions nationales (Banque mondiale)
- « E-governance Performance Index » [Holzer, Kim 005], « Global E-government » [West 005], ou « E-government Readiness Report » (Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies)
- Modèle de valeur du secteur public (Accenture)
- Indice de gouvernance urbaine (ONU-Habitat)
- Afrobaromètre (série comparative d'enquêtes d'opinion publique sur la démocratie, les marchés et la société civile en Afrique)
- Degré de liberté politique (Freedom House)
- Base de données Cingranelli-Richards sur les droits de l'homme (CIRI)
- Base de données mondiale des quotas de femmes [Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA)]

- « GAPS in Workers' Rights » (OIT)
- Indicateur de la participation des femmes (PNUD)
- Global Barometer Survey Network (Université de Strathclyde)
- Indicateurs des droits de l'homme (Centre danois pour les droits de l'homme)
- Indice des contraintes politiques (Henisz, Université de Pennsylvanie)
- Échelle de la terreur politique (Université de Purdue)
- Enquête sur la liberté de la presse (Freedom House)
- Indice d'intégrité publique (Centre d'intégrité publique)
- State Failure Problem Set (Université du Maryland)
- Archive des statistiques sur la représentation des femmes au parlement national (Union interparlementaire)
- Évaluation de la gouvernance mondiale (Université des Nations Unies)
- Rapport sur la gouvernance en Afrique (CEA)
- Base de données d'Uppsala sur les conflits

Objectifs du Millénaire pour le développement

- Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement
- Rapport du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement
- Rapport du Forum pour la coopération en matière de développement
- Rapport intérimaire sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement
- Rapport sur le développement humain
- Rapport mondial de suivi (Banque mondiale-FMI)
- Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous (UNESCO)
- Rapport sur l'épidémie mondiale de sida (ONUSIDA)
- État de la population dans le monde (FNUAP)

Indicateurs économiques

- Indice de la facilité faire des affaires (Banque mondiale)
- Indice de compétitivité de la croissance (Forum économique mondial)
- World Competitiveness Yearbook (Institute for Management Development)
- Global Entrepreneurship Monitor (GEM) (London Business School)
- Notations du risque pays (Economist Intelligence Unit) ou Guide international des risques pays (Political Risk Services Group)
- Enquête mondiale sur l'environnement et l'activité des entreprises (Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Banque mondiale)

- Indicateur de la liberté économique (Heritage Foundation et Wall Street Journal)
- Indice d'opacité (PricewaterhouseCoopers)
- Rapport sur le développement dans le monde (Banque mondiale)
- Global Development Finance (Banque mondiale)
- Perspectives de l'économie mondiale (Banque mondiale)
- Rapport sur la stabilité financière dans le monde (FMI)
- Perspectives de l'économie mondiale et Perspectives économiques régionales (FMI)
- Perspectives économiques en Afrique (OCDE, BAD et CEA)
- Rapport économique sur l'Afrique (CEA et UA)
- Tendances mondiales de l'emploi (OIT)
- Statistiques du commerce international (OMC)

Mécanismes de suivi de la société civile

- African Monitor, ONG sud-africaine. Publie chaque semestre le Development Support Monitor
 - Debt, AIDS, Trade in Africa (ou DATA), ONG britannique. Publie un rapport annuel sur les progrès accomplis dans tous les aspects du développement (indicateurs sociaux, politiques et économiques)
 - Africa Progress Panel, présidé par l'ancien Secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan
-